

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale

Sud Luberon

Date de publication : **11 Mai 2023**

Date de convocation : 25 avril 2023

Date d'affichage : 26 avril 2023

Séance du 4 mai 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 41

En exercice : 41

Qui ont pris part à la délibération : 27

Nombre de voix exprimé : 33

L'an deux mille vingt-trois et le quatre mai,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Emilie Bastié, François Bonnet, Jean-Marc Brabant, Romain Brette, Alain de Villebonne, Mariane Domeizel, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Philippe Egg, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Valérie Grange, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Franck Laroche, Nathalie Lebouc, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Brigitte Pascal-Freytag, Grégory Risbourg, Jean-Louis Robert, Serge Robin, Nicolas Salerno et Catherine Serra.

Procurations de : Pierre Aubois à Mariane Domeizel, Jean-Paul Grouiller à Rose-Marie Dumontier, Josiane Giraudon à Catherine Serra, Brigitte Margaillan à François Bonnet, Joëlle Richaud à Franck Laroche, Richard Rouzet à Jean-Louis Robert,

Absents et excusés : Jean-Luc Borel, Anne-Marie Dauphin, Géraud de Sabran-Pontevès, Michel Partage, Béatrice Paumier-Lallemand, Samantha Khalizoff, Robert Tchobdrenovitch, Bernadette Vitale, Karine Mouret suppléeée par Brigitte Pascal-Freytag

Madame Catherine SERRA est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2023-056
Convention d'intervention foncière en opération d'ensemble
Site Les Espinasses - Avenant

Rapporteur : Madame Geneviève JEAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2018-051 du 14 juin 2018 approuvant la convention d'intervention foncière en opération d'ensemble entre l'EPF PACA, COTELUB et la commune de Mirabeau ;

Vu la convention signée le 16 juillet 2018 ;

Vu les statuts de COTELUB.

Considérant ce qui suit :

En 2018, COTELUB a signé une convention avec l'EPF PACA et la Commune de Mirabeau dans l'objectif de réaliser une opération d'ensemble pour la réalisation d'environ 60 logements et d'un groupe scolaire.

La plus grande partie du projet a été réalisée (groupe scolaire et voirie, ainsi que 23 logements) et il reste un solde de foncier (4 690 m² sur 37 390m²) qui doit faire l'objet d'un programme d'habitat 100% social.

Il est prévu que la cession foncier restant à un opérateur soit finalisée en 2024.

En conséquence, il est proposé de prolonger la durée de la convention initiale jusqu'au 31 décembre 2024.

En outre, l'avenant ajoute de nouvelles clauses à la convention :

- Clause anti-spéculative et pénalité contractuelles : elles trouvent à s'appliquer en cas de plus-value lors de la revente des terrains dans les 10 ans à compter de l'acquisition et en cas de non réalisation du projet dans les cinq ans ;
- Modification des prix de cession afin d'adapter la convention aux dernières délibérations du Conseil d'Administration de l'EPF ;
- Mandat à la commune pour conclure des conventions d'occupation précaire.

Les délégués de la commune de Mirabeau ne participent ni aux débats, ni au vote.

Madame le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'approuver l'avenant ;
- De l'autoriser à signer l'avenant ;
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** l'avenant ;
- **D'autoriser** Madame Geneviève JEAN, 1^{ère} vice-présidente, à signer l'avenant ;
- **D'autoriser** Madame Geneviève JEAN, 1^{ère} vice-présidente à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par : 33 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Catherine SERRA
Secrétaire de séance



Robert TCHOBDRÉNOVITCH
Président

